

## DEMANDE DE TRANSFERT

### LOGEMENT SOCIAL

Version 2024.05



#### Procédure d'inscription

##### **Vous devez :**

- Vérifier que vous respectez les conditions d'admission
- Compléter et signer le formulaire de demande de transfert d'un logement social
- Renvoyer votre demande complète

##### **La Sambrienne :**

- Réceptionne votre demande, et vous la retourne par courrier si elle est incomplète
- Vérifie que vous respectez les conditions d'admission
- Vous informe par écrit que votre demande est en ordre



#### Conditions d'admission

Avant de remplir ce formulaire, vérifiez que vous respectez les trois conditions d'admission :

- **Votre dossier administratif doit être à jour**  
Revenus actuels, composition de ménage, etc
- **Vous devez occuper votre logement depuis au minimum trois ans**  
Sauf pour les cas suivants :
  - Votre logement n'est plus proportionné en termes de nombre de chambres au sens où l'entend l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.
  - Pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale :
    - o L'urgence sociale doit être acceptées par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du commissaire de la Société wallonne du logement et répondre simultanément aux conditions suivantes : la situation doit être récente, le péril encouru doit être imminent et la situation doit exiger une solution dans les plus brefs délais.
    - o La cohésion sociale doit être acceptées par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du commissaire de la Société wallonne du logement et répondre au minimum à l'une des conditions suivantes : le transfert doit favoriser l'accès à un logement décent, l'insertion socio-professionnelle, l'accès à la santé et traitement des assuétudes ou le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.
  - Afin d'obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux attestés par un médecin spécialiste et acceptés par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du Commissaire de la Société wallonne.
- **Vous devez être en règle de paiement**  
L'attribution ne pourra pas avoir lieu si votre compte financier présente un retard supérieur à 800€ et si votre plan d'apurement n'est pas respecté depuis au minimum 12 mois consécutifs.



## Comment nous renvoyer votre demande ?

Il existe plusieurs possibilités pour nous renvoyer vos documents :

### site web

utilisez l'espace locataire sur  
[www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be)

### e-mail

renvoyez votre demande par  
mail à [info@lasambrienne.be](mailto:info@lasambrienne.be)

### courrier

renvoyez votre demande par  
courrier à La Sambrienne,  
Boulevard Jacques Bertrand 48  
6000 Charleroi

### enveloppe préaffranchie

fournie sur simple demande au  
071/272.000



## Procédure

- Les demandes de transfert sont inscrites dans le registre et classées par motivation (raison de la demande) et par ancienneté.
- Quand un logement est attribué, La Sambrienne informe le locataire par courrier.
- Un nouveau loyer et un nouveau contrat de bail sont établis lorsqu'un autre logement est attribué au locataire. Le nouveau loyer est appliqué le jour du transfert.
- Sauf dérogation motivée, la demande de transfert d'un ménage ayant refusé un logement est radiée.
- Après radiation, une demande de transfert ne peut être réintroduite qu'après un délai de six mois à dater du jour de la notification de l'attribution du logement.



## A ne pas oublier

- En cas de changement de votre composition de ménage, veillez à en informer les services Location et Candidature de La Sambrienne.
- N'oubliez pas de contacter le service Candidature pour tout changement dans le choix des quartiers ou de votre motivation.
- Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise La Sambrienne à radier le dossier de candidature.



## Note

---

---

---

---

---

---

---

---



① Veuillez compléter toutes les cases de ce formulaire, lisiblement et en lettres MAJUSCULES.



## Locataire.s

 Numéro de locataire        

	Chef de ménage	Conjoint.e ou cohabitant.e
<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>E-mail</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Téléphone</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Séparé.e <input type="checkbox"/> Cohabitant.e <input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Séparé.e <input type="checkbox"/> Cohabitant.e <input type="checkbox"/> Veuf/veuve
<b>Numéro registre national *</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Profession **</b>	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> Indépendant.e <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Pensionné.e <input type="checkbox"/> Autre    Si autre, précisez <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> Indépendant.e <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Pensionné.e <input type="checkbox"/> Autre    Si autre, précisez <input type="text"/>
<b>Handicap *** reconnu à plus de 66% **** ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<i>Si oui, date prévue accouchement</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, en copropriété <input type="checkbox"/> Oui, en usufruit <input type="checkbox"/> Oui, en nue-propiété <input type="checkbox"/> Oui, à 100%	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, en copropriété <input type="checkbox"/> Oui, en usufruit <input type="checkbox"/> Oui, en nue-propiété <input type="checkbox"/> Oui, à 100%
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<i>Si oui, date prévue vente</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement d'utilité publique.

\*\* Origine des revenus actuels.

\*\*\* La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap

\*\*\*\* Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale, ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans, pour un membre - atteint à 66 % ou moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ou - dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27/02/1987 relative aux allocations aux handicapés ou - dont le manque d'autonomie est fixé à 9 points. Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (peu importe le nombre de points obtenus dans trois piliers).



## Autre.s membre.s du ménage

	Autre membre 1		Autre membre 2	
<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement
	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant
Si autre, précisez	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Prénom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin
<b>Date naissance</b>	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Lieu naissance</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nationalité</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e
	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e
	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve
<b>Numéro registre national **</b>	□□ □□ □□ □□ □□ □□		□□ □□ □□ □□ □□ □□	
<b>Profession ***</b>	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé
	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale
	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e
	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□
<b>Handicap **** reconnu à plus de 66% ***** ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue accouchement	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété
	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété
	<input type="checkbox"/> Oui, à 100%		<input type="checkbox"/> Oui, à 100%	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue vente	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	

\* Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

\*\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement d'utilité publique.

\*\*\* Origine des revenus actuels.

\*\*\*\* La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap

\*\*\*\*\* Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale, ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans, pour un membre : - atteint à 66 % ou moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ou - dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27/02/1987 relative aux allocations aux handicapés ou - dont le manque d'autonomie est fixé à 9 points. Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (peu importe le nombre de points obtenus dans trois piliers).



## Autre.s membre.s du ménage

	Autre membre 3		Autre membre 4	
<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement
	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant
Si autre, précisez	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Prénom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin
<b>Date naissance</b>	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Lieu naissance</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nationalité</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e
	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e
	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve
<b>Numéro registre national **</b>	□□ □□ □□ □□ □□ □□		□□ □□ □□ □□ □□ □□	
<b>Profession ***</b>	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé
	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale
	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e
	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□
<b>Handicap **** reconnu à plus de 66% ***** ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue accouchement	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété
	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propiété	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propiété
	<input type="checkbox"/> Oui, à 100%		<input type="checkbox"/> Oui, à 100%	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue vente	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	

\* Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

\*\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement d'utilité publique.

\*\*\* Origine des revenus actuels.

\*\*\*\* La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap

\*\*\*\*\* Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale, ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans, pour un membre : - atteint à 66 % ou moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ou - dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27/02/1987 relative aux allocations aux handicapés ou - dont le manque d'autonomie est fixé à 9 points. Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (peu importe le nombre de points obtenus dans trois piliers).


**Autre.s membre.s du ménage**

	Autre membre 5		Autre membre 6	
<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> Enfant à charge *	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement
	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Ascendant
Si autre, précisez	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Prénom</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin
<b>Date naissance</b>	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Lieu naissance</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Nationalité</b>	□□□□□□□□□□□□□□□□□□		□□□□□□□□□□□□□□□□□□	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé.e
	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e	<input type="checkbox"/> Marié.e	<input type="checkbox"/> Séparé.e
	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> Cohabitant.e	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve
<b>Numéro registre national **</b>	□□ □□ □□ □□ □□ □□		□□ □□ □□ □□ □□ □□	
<b>Profession ***</b>	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé	<input type="checkbox"/> Salarié.e	<input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé
	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale	<input type="checkbox"/> Indépendant.e	<input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale
	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Pensionné.e
	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□	<input type="checkbox"/> Autre	Si autre, précisez □□□□□□□□
<b>Handicap **** reconnu à plus de 66% ***** ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue accouchement	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, en copropriété
	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété	<input type="checkbox"/> Oui, en usufruit	<input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété
	<input type="checkbox"/> Oui, à 100%		<input type="checkbox"/> Oui, à 100%	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, date prévue vente	□□ □□ □□□□		□□ □□ □□□□	

\* Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

\*\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement d'utilité publique.

\*\*\* Origine des revenus actuels.

\*\*\*\* La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap

\*\*\*\*\* Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale, ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans, pour un membre : - atteint à 66 % ou moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ou - dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27/02/1987 relative aux allocations aux handicapés ou - dont le manque d'autonomie est fixé à 9 points. Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (peu importe le nombre de points obtenus dans trois piliers).



## Autre.s membre.s du ménage

Autre membre 7		Autre membre 8	
<b>Lien de parenté</b>	<input type="checkbox"/> Enfant à charge * <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Ascendant	<input type="checkbox"/> Enfant à charge * <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Ascendant	
Si autre, précisez	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Nom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
<b>Date naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Lieu naissance</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Séparé.e <input type="checkbox"/> Cohabitant.e <input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Séparé.e <input type="checkbox"/> Cohabitant.e <input type="checkbox"/> Veuf/veuve	
<b>Numéro registre national **</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Profession ***</b>	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> Indépendant.e <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Pensionné.e <input type="checkbox"/> Autre    Si autre, précisez <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilé <input type="checkbox"/> Indépendant.e <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Pensionné.e <input type="checkbox"/> Autre    Si autre, précisez <input type="text"/>	
<b>Handicap **** reconnu à plus de 66% ***** ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
<b>Enceinte ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Si oui, date prévue accouchement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Propriétaire d'un logement ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, en copropriété <input type="checkbox"/> Oui, en usufruit <input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété <input type="checkbox"/> Oui, à 100%	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, en copropriété <input type="checkbox"/> Oui, en usufruit <input type="checkbox"/> Oui, en nue-propriété <input type="checkbox"/> Oui, à 100%	
<b>Si propriétaire, logement en vente ?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Si oui, date prévue vente	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

\* Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

\*\* Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement d'utilité publique.

\*\*\* Origine des revenus actuels.

\*\*\*\* La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap  
 \*\*\*\*\* Attestation d'handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale, ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans, pour un membre : - atteint à 66 % ou moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ou - dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27/02/1987 relative aux allocations aux handicapés ou - dont le manque d'autonomie est fixé à 9 points. Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (peu importe le nombre de points obtenus dans trois piliers).



## Adresse.s

### Domicile

<b>Rue</b>	<input type="text"/>		
<b>Numéro</b>	<input type="text"/>	<b>Boîte</b>	<input type="text"/>
<b>Code postal</b>	<input type="text"/>	<b>Localité</b>	<input type="text"/>
<b>Domicilié depuis le</b>	<input type="text"/>		

### Si vous souhaitez recevoir votre courrier à une adresse différente

<b>Type d'adresse</b>	<input type="checkbox"/> parent(s)	<input type="checkbox"/> administrateur provisoire
	<input type="checkbox"/> autre	<i>précisez</i> <input type="text"/>
<b>Nom</b>	<input type="text"/>	
<b>Rue</b>	<input type="text"/>	
<b>Numéro</b>	<input type="text"/>	<b>Boîte</b> <input type="text"/>
<b>Code postal</b>	<input type="text"/>	<b>Localité</b> <input type="text"/>



## Choix du type de logement

**Il vous est demandé de porter un choix sur le type de logement : maison et/ou appartement.**

Si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, seul un logement correspondant strictement à votre demande ne pourra vous être proposé. Un choix restrictif comme « une maison uniquement » peut allonger le temps d'attente. Il est également possible qu'un logement ne répondant pas strictement à votre choix vous soit proposé si un logement se libère et qui ne correspond à aucune demande.

Un seul choix	Préférence
<input type="checkbox"/> Une maison ou un appartement	<input type="checkbox"/> De préférence avec jardin
<input type="checkbox"/> Un appartement uniquement	<input type="checkbox"/> De préférence avec garage
<input type="checkbox"/> Une maison uniquement	



## Besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite

**Besoin d'un logement adapté**, attesté par un médecin spécialiste, si vous ou un membre de votre ménage présente un handicap reconnu ou est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice. Si vous êtes dans ce cas, vous devez fournir une attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste disponible via la rubrique Aide & Contact du site Internet [www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be) ou sur simple demande.

Besoin d'un logement adapté pour personne à mobilité réduite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Un logement non-adapté peut-il néanmoins être proposé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non



**Le logement doit obligatoirement :**

- |  |                          |                          |                          |     |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----|
| Être de plain-pied sans escalier ?                       | <input type="checkbox"/> | Oui                      | <input type="checkbox"/> | Non |
| Être adapté à la circulation en chaise roulante ?        | <input type="checkbox"/> | Oui                      | <input type="checkbox"/> | Non |
| Disposer d'abords accessibles en chaise roulante ?       | <input type="checkbox"/> | Oui                      | <input type="checkbox"/> | Non |
| Être équipé d'un ascenseur si appartement ?              | <input type="checkbox"/> | Oui                      | <input type="checkbox"/> | Non |
| Être situé au maximum à l'étage suivant si appartement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |     |

**Si les aménagements souhaités ne sont pas repris, décrivez-les. Précisez si vous joignez une annexe.**


**Nombre de chambres**

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation.

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples.
- Une chambre supplémentaire pour :
  - les personnes seules de plus de 65 ans,
  - les couples dont l'un des membres a plus de 65ans,
  - les couples dont un membre a un handicap reconnu ou est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.
- Pour les enfants :
  - une chambre pour un enfant unique,
  - deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart,
  - deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans,
  - une chambre par enfant avec handicap reconnu ou atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.



### Raison de la demande

- Le logement que j'occupe comporte trop de chambre(s) \*
- Le logement que j'occupe ne comporte pas assez de chambre(s) \*
- Le logement que j'occupe depuis au moins trois ans est non proportionné en termes de nombre de chambre(s) \* et a été attribué sur base d'une dérogation au nombre de chambres \*\*
- Le logement que j'occupe depuis au moins trois ans est proportionné en terme de nombre de chambre(s) \* mais j'ai des raisons personnelles
- Le logement que j'occupe depuis au moins trois ans est proportionné en terme de nombre de chambre(s) \* mais mon loyer est trop important par rapport à mes revenus
- Le logement que j'occupe comporte une seule chambre et je souhaite un logement deux chambres ; j'ai plus de 65 ans ou mon conjoint ou la personne avec laquelle je vis maritalement a plus de 65 ans
- Le logement que j'occupe est mis en vente par La Sambrienne et je ne souhaite pas en devenir propriétaire
- Je souhaite obtenir un transfert vers un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation et j'ai des problèmes médicaux attestés par un médecin spécialiste
- Je souhaite obtenir un transfert vers un autre logement pour des raisons d'urgence sociale \* ou de cohésion sociale \*

**Veillez expliquer votre demande**



### Documents à fournir

Situation	Documents à fournir	Si oui
Dans tous les cas	Formulaire de demande de transfert d'un logement social (complétés et signés)	<input checked="" type="checkbox"/>
Vous sollicitez un transfert vers un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation et vous présentez des problèmes médicaux attestés par un médecin	Rapport détaillé attesté par un médecin spécialiste	<input type="checkbox"/>
Vous sollicitez un transfert vers un autre logement pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale	Rapport détaillé Document(s) prouvant que les conditions d'urgence sociale ou de cohésion sociale sont réunies *	<input type="checkbox"/>

\* Au sens où l'entend l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public  
 \*\* Dérogation au nombre de chambres accordée conformément à l'article 1er, 15°, alinéa 4 a) lorsque la composition du ménage requiert un logement de cinq chambres ou plus et que le ménage, candidat locataire, a demandé qu'une dérogation puisse lui être accordée lors de l'introduction de sa candidature, b) lorsque le ménage, candidat locataire, a accepté lors de l'introduction de sa candidature, que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soit dans la même chambre



## Choix des quartiers

Vous avez deux possibilités :

- soit choisir tous les quartiers de La Sambrienne ; La demande porte alors sur tous les logements de La Sambrienne à Charleroi (qui inclue les 15 anciennes communes) et à Gerpinnes
- soit limiter la demande à un ou plusieurs quartiers ; Votre demande, plus restreinte, porte alors uniquement sur le(s) quartier(s) choisis

Il est à noter que votre choix doit porter sur les quartiers et pas sur une rue ou un site. Aucun logement ne sera proposé en dehors du/des quartier.s choisi.s. Votre choix pourra être modifié à tout moment. Un choix restrictif sur certains quartiers uniquement peut allonger le temps d'attente.

### Deux possibilités

Je choisis tous les quartiers de La Sambrienne

Je limite ma demande à un ou plusieurs quartiers dans la liste ci-dessous  
 Pour vous aider à choisir les quartiers, scannez le QRcode ou utilisez l'annexe en fin de formulaire



Charleroi Centre-Ville

Marchienne Centre

Charleroi Nord

Marchienne Docherie

Couillet Amérique - Queue

Marchienne Matadi

Couillet Fiestaux

Marcinelle Cité Parc

Couillet La Bruyère

Marcinelle Hublinbu

Dampremy

Marcinelle La Vilette - Belle Vue

Gerpinnes Acoz

Monceau Centre

Gerpinnes Flasches

Monceau Grand Trieux

Gerpinnes Lausprelles

Monceau Hameau

Gilly 4 Bras

Montignies Centre

Gilly Haies

Montignies Neuville

Gilly Sart-Allet

Montignies Place

Gosselies

Mont-sur-Marchienne Centre

Goutroux

Mont-sur-Marchienne Gonceries

Jumet Gohyssart

Ransart

Jumet Hamendes

Roux Centre

Jumet Heigne – Chef-Lieu - Station

Roux Martinet

Lodelinsart



## Protection des données

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, La Sambrienne, en sa qualité de responsable du traitement de vos données, vous informe que les données portées sur ce formulaire de candidature seront traitées aux fins de gérer votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats).

Pour plus d'informations, notamment concernant l'exercice de vos droits et l'utilisation de vos données portées sur ce formulaire, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

### L'identité et les coordonnées du responsable du traitement

LA SAMBRIENNE, agréée par la Société wallonne du Logement, numéro d'agrément 5440, dont le numéro d'entreprise est le 0401.661.459 (RPM de Charleroi) et dont le siège social est situé boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

### Les coordonnées du délégué à la protection des données

LA SAMBRIENNE a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD. Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse [dpo@lasambrienne.be](mailto:dpo@lasambrienne.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : La Sambrienne – à l'attention du DPO – boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi.

### Les finalités et la base juridique du traitement

LA SAMBRIENNE traite vos données à caractère personnel portées sur ce formulaire unique de candidature aux fins de traiter votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats). La base de légitimation du traitement précité est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi LA SAMBRIENNE (article 6, 1, e) du RGPD).

### Les catégories de destinataires

Les destinataires des données à caractère personnel sont les services internes de LA SAMBRIENNE amenés à traiter votre demande d'attribution d'un logement, les fournisseurs de services informatiques de LA SAMBRIENNE, la société d'archivage, la Société wallonne du logement et les autres sociétés de logement de service public gestionnaires des communes sur lesquelles vous avez posé un choix.

### La durée de conservation

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant toute la durée de votre candidature, éventuellement renouvelée et confirmée chaque année par vos soins. En cas radiation de votre candidature, conformément aux situations prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 5 ans après la date de radiation de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur. En cas d'admission de votre candidature et/ou d'acceptation d'un logement, les données à caractères personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 10 ans après la clôture de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

### Les droits des personnes concernées

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander à LA SAMBRIENNE l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter la LA SAMBRIENNE ([info@lasambrienne.be](mailto:info@lasambrienne.be)) ou directement le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant.

### Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

### L'exigence de fourniture des données à caractère personnel

La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire unique de candidature à un caractère réglementaire. Le demandeur est tenu de fournir les données à caractère personnel lors de l'introduction de sa candidature de location au moyen du formulaire unique de candidature, conforme à l'annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, accompagné de tous les documents nécessaires à l'établissement de son admissibilité et, le cas échéant, de ses priorités. La non-fourniture et/ou l'inexactitude des données portées sur le formulaire unique de candidature pourra(en) avoir comme conséquences l'impossibilité pour LA SAMBRIENNE de traiter la demande de location et/ou la radiation de la demande de candidature de l'intéressé.

### La prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.



## Voie de recours

Si vous souhaitez contester une décision prise par La Sambrienne, vous pouvez introduire un recours officiel. Vous devez cependant respecter certaines formes pour qu'il soit considéré comme valable.

### Cas possible pour introduire un recours

Si vous êtes candidat locataire, vous pouvez introduire un recours contre une décision relative : au refus d'admission ou de non-confirmation de votre candidature, à l'attribution d'un logement dont vous estimez qu'il aurait dû vous être attribué, à la radiation de votre demande de logement. Si vous êtes locataire de La Sambrienne, vous pouvez introduire un recours contre une décision relative : au calcul de loyer, à une attribution de logement par mutation, à la radiation de votre demande de mutation, suite à la fin de la convention d'occupation précaire.

### Procédure à suivre

Première étape - Vous devez introduire votre réclamation par lettre recommandée à l'adresse suivante : La Sambrienne, boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'envoi de la décision de La Sambrienne. A son tour, La Sambrienne dispose de 30 jours pour vous répondre. Si vous n'avez pas de réponse dans ce délai, vous devez considérer que La Sambrienne n'accepte pas votre réclamation. Si vous n'avez pas introduit votre réclamation dans le délai légal, La Sambrienne ne pourra pas examiner votre dossier.

Seconde étape - Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de La Sambrienne, vous avez la possibilité d'introduire un recours auprès de la Chambre de recours instituée au sein de la Société Wallonne du Logement. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'envoi de la réponse de La Sambrienne. Si La Sambrienne ne vous a pas répondu, le délai est de 60 jours à partir de l'envoi de la décision initiale de La Sambrienne. Ce recours devra être envoyé par lettre recommandée, à l'adresse suivante : Chambre de recours de la Société Wallonne du Logement, Rue de l'Ecluse 21 à 6000 Charleroi. Vous devez joindre une copie de votre réclamation adressée à La Sambrienne et des éventuelles réponses apportées. Si vous n'avez pas introduit votre réclamation dans les délais légaux, votre recours ne pourra pas être examiné.



## Signature.s

Le.s locataire.s déclare.nt se porter candidat ainsi que porter candidat l'ensemble des membres du ménage à un transfert vers un autre logement social.

Le.s locataire.s déclare.nt sur l'honneur ne pas être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement, à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou qu'il soit confié en gestion auprès d'un opérateur immobilier public comme une Agence Immobilière Sociale.

Le.s locataire.s déclare.nt avoir pris connaissance des informations relatives à la protection des données à caractère personnel par La Sambrienne.

Fait à

Date

**Signatures obligatoires** précédée(s) de la mention « lu et approuvé.e »

Chef de ménage	Conjoint.e ou cohabitant.e



## Pour vous aider à choisir le.s quartier.s

Il vous est loisible de choisir le ou les quartiers pour lesquels vous souhaitez introduire votre demande.

Il est à noter que votre choix ne peut se porter que sur les quartiers et en aucun cas sur une rue ou un site.

Aucun logement ne sera proposé en dehors du quartier choisi.

Le demandeur pourra modifier ses choix à tout moment.

*Exemple : Je souhaite faire une demande de transfert pour la rue de l'Alouette sur Charleroi.*

*Dans ce cas, il vous faudra choisir le quartier Charleroi Nord.*



QUARTIER	SITE	RUE	APPARTEMENT	MAISON	TOTAL
<b>CHARLEROI CENTRE VILLE</b>			182		182
	5EME ELEMENT		2		2
		RUE DE LA GARENNE	2		2
	EUROPE 16		2		2
		AVENUE DE L EUROPE (CH)	2		2
	EUROPE 20		7		7
		AVENUE DE L EUROPE (CH)	7		7
	FERRER		15		15
		RUE FERRER	15		15
	ILOT DAUPHIN		16		16
		RUE DU DAUPHIN	5		5
		RUE MONTAL	3		3
		RUE NEUVE (CH)	8		8
	MAYENCE		38		38
		BOULEVARD PIERRE MAYENCE	38		38
	MONTAGNE		6		6
		RUE DE LA MONTAGNE	6		6
	MOUTON BLANC - GARDES		7		7
		RUE DES GARDES	5		5
		RUE DU MOUTON BLANC	2		2
	NAVEZ		2		2
		RUE NAVEZ	2		2
	PISCINE		33		33
		RUE AVERROES	33		33
	TURENNE		4		4
		RUE TURENNE	4		4
	VILLE 2		16		16
		GRAND RUE (CH)	8		8
		RUE ALEXANDRE ANSALDI	8		8
	ZOE DRION		34		34
		BOULEVARD ZOE DRION	34		34
<b>CHARLEROI NORD</b>			586	129	715
	ALOUETTE - GURGEAT - WAUTERS		138	68	206
		RUE D HIMEJI	19	18	37
		RUE DE L ALOUETTE	64	11	75
		RUE DU GURGEAT	25	18	43
		RUE DU TERRIL		17	17
		RUE WARMONCEAU (CH)	30	4	34
	CAYAUDERIE - CITE			12	12
		RUE CAYAUDERIE		1	1
		RUE DE LA CITE		11	11
	HARMEGNIES		229		229
		RUE CAMILLE CARENA	86		86
		RUE DE LODELINSART (CH)	143		143
	PIERRE PAULUS			20	20
		RUE PIERRE PAULUS		20	20
	TERRE AL DANSE		87		87
		RUE TERRE AL DANSE	87		87
	TOURETTE		14		14

	RUE TOURETTE	14		14
	VERRERIES - LATERALE - MOTTE		29	29
	RUE DE PITTSBURGH		11	11
	RUE LATERALE (CH)		10	10
	RUE MOTTE		8	8
	WARMONCEAU	118		118
	RUE WARMONCEAU (CH)	118		118
<b>COUILLET FIESTAUX</b>		455	350	805
	28 JUIN - ARMEE FRANCAISE - CARRIERES - ETC	78	344	422
	IMPASSE DU STADE		1	1
	RUE BOIS DES CLOCHES		56	56
	RUE DE L ARMEE FRANCAISE	24	6	30
	RUE DE L ETHIOPIE	20	32	52
	RUE DE VILLERS		5	5
	RUE DES CAPUCINES		8	8
	RUE DES CARRIERES (CT)	16	39	55
	RUE DES DEPORTES (CT)	4	10	14
	RUE DES GENETS		37	37
	RUE DES JONQUILLES		17	17
	RUE DES MUGUETS		17	17
	RUE DES PEUPLIERS		3	3
	RUE DES SARTS (CT)		28	28
	RUE DES VIOLETTES		31	31
	RUE DU VINGT DEUX AOUT		9	9
	RUE DU VINGT HUIT JUIN	4		4
	RUE FOND JACQUES		7	7
	RUE HENRI LAFONTAINE		24	24
	RUE JOSEPH WAUTERS (CT)	10		10
	SQUARE BON SEJOUR		11	11
	SQUARE DES GENETS		3	3
	BOULEAU - PASTUR - TUNNEL	46		46
	RUE DU BOULEAU	29		29
	RUE DU TUNNEL	14		14
	RUE VICTOR BOURGEOIS	3		3
	CASCADE	24		24
	RUE DE LA CASCADE	24		24
	CONGO - PANORAMA - WAUTERS - ETC	78	6	84
	RUE DES CARRIERES (CT)		3	3
	RUE DU CONGO (CT)	42		42
	RUE DU GRAND PAYSAGE	2		2
	RUE JOSEPH WAUTERS (CT)	34	3	37
	EGLANTINES	18		18
	IMPASSE DES EGLANTINES	16		16
	RUE DES VIOLETTES	2		2
	LOVERVAL	20		20
	RUE DE LOVERVAL	20		20
	SARTS	100		100
	RUE DES PEUPLIERS	20		20
	RUE DES SARTS (CT)	80		80
	VILLERS 279-286	9		9
	RUE DE VILLERS	9		9
	VILLERS 66-68	82		82
	RUE DE VILLERS	82		82
<b>COUILLET LA BRUYERE</b>			64	64
	CITE THONE		64	64
	RUE DES CHARDONNERETS		4	4
	RUE DES TOURTERELLES		60	60
<b>DAMPREMY</b>		31	69	100
	DECOUX		13	13
	RUE ARTHUR DECOUX (DY)		13	13
	MORET	31	52	83
	RUE DES BIERAUX	23		23
	RUE DOCTEUR MORET (DY)		52	52
	RUE SAINT THEODORE	8		8
	SAINTE BARBE		4	4
	IMPASSE CHAUSTEUR MIDI		3	3

		IMPASSE CHAUSTEUR NORD		1	1
<b>GERPINNES ACOZ</b>			12	109	121
	POULEUR			79	79
		CITE HECTOR POULEUR		79	79
	RAGUETTE		12	30	42
		RUE DE LA RAGUETTE	12	30	42
<b>GERPINNES FLASCHES</b>			52	11	63
	COURTIL MARCHAND		52	11	63
		COURTIL MARCHAND	52	11	63
<b>GERPINNES LAUSPRELLES</b>			4	24	28
	HAUTS DROITS		4	24	28
		RUE DES HAUTS DROITS	4	24	28
<b>GILLY 4 BRAS</b>			11		11
	FLEURUS		11		11
		CHAUSSÉE DE FLEURUS (GY)	11		11
<b>GILLY HAIES</b>			68	66	134
	GAYOLLES		68	66	134
		CITE DES NUTONS	4	11	15
		RUE DES GAYOLLES	64	55	119
<b>GILLY SART-ALLET</b>			198	91	289
	GERMINAL		198	91	289
		AVENUE ALFRED DREYFUS		10	10
		AVENUE GERMINAL		4	4
		RUE CIRCULAIRE (GY)		14	14
		RUE DE L ABBAYE (GY)		8	8
		RUE DE L ARBRE A CLOUS		21	21
		RUE DE SOLEIMONT (GY)		14	14
		RUE DES BENEDICTINES	8	1	9
		RUE DES GUEULES NOIRES		7	7
		RUE DES HOUYEUS		2	2
		RUE DU PONT D ARCOLE	75	9	84
		RUE DU RAMBULANT	115	1	116
<b>GOSELIES</b>			163	151	314
	CITE BLANCHE			39	39
		AVENUE DU 1ER SEPTEMBRE 1960		10	10
		PLACE RAOUL NACHEZ		5	5
		RUE ABBE JEAN PAYEN		6	6
		RUE DE CHAMPAGNE		2	2
		RUE DU BEAU SITE (GS)		12	12
		RUE DU VALLON		4	4
	COURCELLES		6		6
		CHAUSSÉE DE COURCELLES	6		6
	GRAND CONTY		56	86	142
		RUE DES GALLIERES	8	12	20
		RUE DES ROSEAUX	16	10	26
		RUE DU BOIS DES MANANTS	4	9	13
		RUE DU BUISSON PETIT		12	12
		RUE DU SAULCY	4	12	16
		RUE JONQUERELLE	24	31	55
	SPINOIS		83	25	108
		RUE CHANT DES OISEAUX (GS)		5	5
		RUE COURTIL MOUTON	22	6	28
		RUE DE LA CROIX ROUGE (GS)	20	6	26
		RUE DES DEMINEURS	29	8	37
		RUE DU GRAND CONTY	12		12
	ST ELOI - ASSAULT		18	1	19
		RUE D ASSAULT (GS)	3		3
		RUE SAINT ELOI	15	1	16
<b>GOUTROUX</b>			20	106	126
	COQUELICOTS - FOYER - ANEMONES - ETC		20	106	126
		RUE DE LEERNES		2	2
		RUE DES ANEMONES		10	10
		RUE DES COQUELICOTS	12	3	15
		RUE DES GENEVRIERS		14	14



		RUE DES GIROFLEES		24	24
		RUE FILIAS CAPOUILLET		10	10
		RUE JOSEPH BARGIBANT		21	21
		RUE LE FOYER	8		8
		RUE PAUL FINET		22	22
<b>JUMET GOHYSSART</b>			225		225
	ALLEE VERTE		225		225
		ALLEE VERTE	225		225
<b>JUMET HAMENDES</b>			223	157	380
	GLAISIERE		56		56
		RUE DE L UNION	16		16
		RUE DE LA GLAISIERE	40		40
	HAMENDES		161	27	188
		RUE DE LA PARAISON	4	9	13
		RUE DES HAMENDES (JT)	4		4
		RUE DES MANIKEUS	8	12	20
		RUE JULES LORIAUX	145	6	151
	REMSON			56	56
		CHAUSSÉE DU CHATEAU MONDRON		3	3
		RUE BADOT JULES		8	8
		RUE DE L AUBRE		8	8
		RUE DE L UNION		15	15
		RUE DELMOTTE JOSEPH		14	14
		RUE DETERVILLE FRANCOIS		3	3
		RUE OCTAVE GERMAIN		5	5
	VERRERIE		6	74	80
		PLACE DU STRACOU		14	14
		RUE DE LA FOURNAISE		7	7
		RUE DES COUPEURS	6	10	16
		RUE DES CUEILLEURS		13	13
		RUE DES MAGASINIERS		7	7
		RUE DU FOUR A VERRE		22	22
		SENTIER MONDRON		1	1
<b>JUMET HEIGNE - CHEF LIEU - STATION</b>			69	61	130
	ASTRID		36		36
		PLACE DE LA PERCHE	36		36
	BELLEVUE JUM			44	44
		CITE BELLE VUE		26	26
		RUE CALUWAERT JEAN		14	14
		RUE JACQUES LION		3	3
		RUE SAINT GHISLAIN		1	1
	CENTRE		21	16	37
		RUE DU CENTRE	21	16	37
	STATION - VANDERVELDE		3	1	4
		RUE DE LA STATION (JT)	3		3
		RUE EMILE VANDERVELDE (JT)		1	1
	WATELAR		9		9
		RUE LEOPOLD JACQMAIN	4		4
		RUE MAXIMILIEN WATELAR	5		5
<b>LODELINSART</b>			408	71	479
	CHARNIAT			1	1
		CHEMIN PARTICULIER		1	1
	CHAUSTEUR		63		63
		RUE CHAUSTEUR (LT)	63		63
	CLIMBIAS		119		119
		RUE ALFRED GEORGES	119		119
	COUR DEJEAN			15	15
		CHAUSSÉE DE BRUXELLES (LT)		15	15
	COUTURES			1	1
		RUE DES COUTURES		1	1
	DECOUX LOD			6	6
		RUE DE GOHYSSART (LT)		6	6
	EDMOND GILLES		8		8

		PLACE EDMOND GILLES	8		8
	GASTON HERCOT		54	24	78
		CHEMIN LES RESIDENCES GASTON HERCOT	54	24	78
	HAMENDES LOD		106		106
		RUE CHARNIAT	3		3
		RUE DES HAMENDES (LT)	103		103
	MOULIN		10		10
		RUE DU MOULIN (LT)	10		10
	RANSART			2	2
		RUE DE RANSART (LT)		2	2
	TERRY-MOUCHON		48	3	51
		RUE DUPRET		1	1
		RUE TERRY MOUCHON	48	2	50
	VANDERVELDE			19	19
		RUE EMILE VANDERVELDE (LT)		19	19
	<b>MARCHIENNE CENTRE</b>		90	15	105
	BATELIERS		6		6
		RUE DES BATELIERS	6		6
	BEAUMONT		12		12
		RUE DE BEAUMONT	12		12
	CHAPELLE			6	6
		RUE DE LA CHAPELLE (MP)		6	6
	FESLER		6		6
		RUE ROBERT FESLER	6		6
	MONS MAP		18	1	19
		RUE DE MONS (MP)	18	1	19
	TENRET		48	8	56
		RUE ALFRED TENRET	48	8	56
	<b>MARCHIENNE DOCHERIE</b>		221	143	364
	ACACIAS - JUMET - PEETERMANS - ETC		42	73	115
		AVENUE LOUIS PEETERMANS		21	21
		RUE ARTHUR VANDERMEULEN	8	2	10
		RUE DE JUMET (MP)	32	13	45
		RUE DES ACACIAS		25	25
		RUE DES DOCHARDS	2	1	3
		RUE JULES JAUMET		11	11
	CERISIERS		27		27
		RUE DES CERISIERS	27		27
	CERISIERS - ESTER - SAINT EMILE - ETC			17	17
		RUE DES CERISIERS		14	14
		RUE JEAN ESTER		1	1
		RUE JEAN JAURES (MP)		1	1
		RUE SAINT EMILE		1	1
	EGALITE		140	50	190
		RUE DE L EGALITE (MP)	24		24
		RUE DE LA HOUILLERIE	8	23	31
		RUE DU PAYS NOIR	44	14	58
		RUE JULES DESTREE	64		64
		RUE VEINE CHAUWE		13	13
	VICTOR HACHEZ		12	3	15
		RUE VICTOR HACHEZ	12	3	15
	<b>MARCHIENNE MATADI</b>		349	145	494
	BAS SPIGNAT / MATADI		221	132	353
		AVENUE DE MATADI		8	8
		RUE DU SPIGNAT	221	124	345
	DUNANT		8		8
		RUE HENRI DUNANT	8		8
	HAUT SPIGNAT / MATADI		120	13	133
		AVENUE DE L EUROPE (MP)	104	3	107

		RUE HENRI DUNANT (MP)	16	10	26
<b>MARCINELLE CITE ENFANCE</b>			4	13	17
	CITE ENFANCE		4	13	17
		AVENUE EUGENE MASCAUX	4	13	17
<b>MARCINELLE CITE PARC</b>			815	136	951
	CECA		119		119
		AVENUE DE LA C.E.C.A.	119		119
	CITE PARC ALLEE		128		128
		ALLEE B	32		32
		ALLEE D	48		48
		ALLEE G	48		48
	CITE PARC AUTRE		54	118	172
		ALLEE A		3	3
		ALLEE B		6	6
		ALLEE C		8	8
		ALLEE D		3	3
		ALLEE E		2	2
		ALLEE H		1	1
		AVENUE DE LA CITE PARC		12	12
		AVENUE LOUIS DE BROUCKERE		20	20
		RUE ANDRE RENARD	36	22	58
		RUE CAMILLE LEBON		40	40
		RUE DE L'ABBE PERNY	6		6
		RUE DES TROIS FONTAINES		1	1
		RUE FRANCOIS HUBINON	12		12
	CITE PARC CHILI		482		482
		AVENUE DE LA CITE PARC	8		8
		AVENUE DU CHILI	474		474
	CITE PARC JARDIN	CAZIER	32	18	50
		AVENUE LOUIS DE BROUCKERE	14	12	26
		RUE ANDRE RENARD	12		12
		RUE FRANCOIS HUBINON	6	6	12
<b>MARCINELLE HUBLINBU</b>			35		35
	COURS GARIBALDI		14		14
		COURS GARIBALDI	14		14
	PIRMEZ		3		3
		RUE EUDORE PIRMEZ	3		3
	RY OURSEL		18		18
		RUE DU RY OURSEL	18		18
<b>MARCINELLE LA VILETTE - BELLE VUE</b>			264	56	320
	BELLE VUE MAR		256	12	268
		RUE ALBERT GOFFIN		5	5
		RUE DES CHAMPS	17	4	21
		RUE DES MONTS	12		12
		RUE DU BERCEAU	125		125
		RUE DU FOYER	6		6
		RUE JOSEPH WAUTERS (ML)	64		64
		RUE RAYMOND JACQUES	32	3	35
		BOULEAUX - MINEURS - POMMIERS - ETC		44	44
		RUE DE LA GRANDE CHENEVIERE		1	1
		RUE DES BOULEAUX		21	21
		RUE DES MINEURS		4	4
		RUE DES POMMIERS		6	6
		RUE DES PRUNIER		2	2
		RUE DES ROSES		5	5
		RUE DU CHANTIER		2	2
		RUE EUGENIE PIRSON LOTHIER		3	3
	TOURELLE		8		8
		AVENUE DE PHILIPPEVILLE	8		8
<b>MONCEAU CENTRE</b>			92	49	141

	ANGLO GERMAIN		84	46	130
		PLACE JOSEPH HANREZ	36		36
		RUE DE LA SIDERURGIE	20	15	35
		RUE DES ACIERIES		19	19
		RUE DES DEPORTES (MS)	8		8
		RUE DES HAUTS FOURNEAUX	20	11	31
		RUE LOUIS HANNICK		1	1
	DEPORTES MCS		8		8
		RUE DES DEPORTES (MS)	8		8
	MONS MCS			3	3
		RUE DE MONS (MS)		3	3
<b>MONCEAU GRAND TRIEUX</b>			156	286	442
	GRANDS TRIEUX		110	193	303
		ALLEE DES CYTISES	8	26	34
		ALLEE DES MELEZES	2	7	9
		ALLEE DES SAULES		7	7
		ALLEE DES THUYAS		12	12
		ALLEE DU BOIS BRICLET	12	43	55
		AVENUE DE L EUROPE (MS)		23	23
		AVENUE DU RY A SORCIERES	24	37	61
		AVENUE EDMOND LEBURTON	12	17	29
		AVENUE VICTOR CORBIER	28	20	48
		PLACE VICTOR KIMMES	12		12
		RUE DES PIGES A FENASSES	12		13
	HOUTART			16	16
		AVENUE HOUTARD		12	12
		RUE LORSIGNOL		4	4
	JOSEPH HENRY		25	4	29
		CITE JOSEPH HENRY	25	4	29
	MALGHEM		21	69	90
		CITE CARLIER		10	10
		CITE MALGHEM	3	32	35
		CITE VICTOR JACMIN	14	24	38
		RUE DE ROUX (MS)	4	3	7
	SCAPE			4	4
		CITE DU SCAPE		4	4
<b>MONCEAU HAMEAU</b>			40	141	181
	HAMEAU		40	141	181
		CITE DU HAMEAU		9	9
		RUE DE L ORGE	4	20	24
		RUE DU BLE	32	62	94
		RUE DU MAIS	4	16	20
		RUE DU SEIGLE		34	34
<b>MONTIGNIES CENTRE</b>			840	163	1003
	CARMEL		19	1	20
		RUE DE LA REMISE	19	1	20
	CENTENAIRE		84		84
		AVENUE DU CENTENAIRE (MT)	84		84
	CRECHE			30	30
		AVENUE DE LA CRECHE		8	8
		RUE DE LA GRECE		14	14
		RUE GRIMARD		8	8
	DELVAUX		156		156
		PLACE DES PORIONS	156		156
	DESTREE - PASTUR - RECONNU - WAUTERS			19	19
		RUE DE SELESTAT		13	13
		RUE DE WALDKIRCH		4	4
		RUE FRANCOIS RECONNU		2	2
	FOLLONICA			80	80
		RUE BELLEVAUX		36	36
		RUE BERTRANSART		22	22
		RUE SPARMONT		22	22
	LEFEVRE		72		72
		RUE DE SELESTAT	72		72
	POFFE		208		208

		RUE EDMOND YERNAUX	104		104
		RUE FERNAND HOTYAT	104		104
	SELESTAT		120		120
		RUE FRANCOIS RECONNU	32		32
		RUE TRIEU KAISIN	88		88
	TRIEU KAISIN		50		50
		RUE TRIEU KAISIN	50		50
	YERNAUX		131	33	164
		CITE YERNAUX		33	33
		RUE RENE DECOOMAN	131		131
<b>MONTIGNIES NEUVILLE</b>			120		120
	EUROPE		96		96
		RUE PAUL JANSON (MT)	96		96
	SAINT CHARLES		24		24
		RUE DE LA RIVELAINE	24		24
<b>MONTIGNIES PLACE</b>			20	5	25
	BRAQUET		20	2	22
		RUE DE LA LEGENDE DOREE	8	2	10
		RUE DU BRAQUET	12		12
	SOLIDARITE			3	3
		RUE DE LA SOLIDARITE		3	3
<b>MONT-SUR-MARCHIENNE CENTRE</b>			67	92	159
	MORIA		67	92	159
		RUE CHAMP DES CHARBONNIERES		61	61
		RUE DE LA BERGERIE		23	23
		RUE DU MORIA	47	8	55
		RUE JULES RUHL	20		20
<b>MONT-SUR-MARCHIENNE GONCERIES</b>			119	218	337
	ADOLPHE MAX			1	1
		RUE ADOLPHE MAX		1	1
	AMI		44	44	88
		ALLEE BRIGADE PIRON	20		20
		ALLEE GENERAL DE GAULLE	24	22	46
		ALLEE WINSTON CHURCHILL		22	22
	CLOSIERES		15		15
		RUE NESTOR BAL	15		15
	EUROPE / MONTEGUT			94	94
		RUE CITE EUROPE		34	34
		RUE DES DEPORTES (MM)		13	13
		RUE DU CENTENAIRE		6	6
		RUE DU TILLEUL (MM)		33	33
		RUE HERBERT HOOVER		8	8
	RENCHON		60	79	139
		ALLEE CHAMP DE GERNEVAUX	60	4	64
		ALLEE MON LOGIS		16	16
		RUE CONSTANT RENCHON		59	59
<b>RANSART</b>			24	82	106
	TOLAIRE		24	82	106
		PREPOUILLET		12	12
		RUE DES ROITELETS	24	46	70
		RUE TAYANT		24	24
<b>ROUX CENTRE</b>			187	285	472
	ALLIES - FERRER - FOCH - ETC		51		51
		RUE ALEXANDRE LEPAGE	16		16
		RUE DES ALLIES	11		11
		RUE EDMOND FOULON	20		20
		RUE MARECHAL FOCH	3		3
		SENTIER DES ALOUETTES	1		1
	LA CHAPELLE			16	16
		RUE DE NOLICHAMPS		6	6
		RUE DU WILBEAUROUX		10	10
	LACHE		98	235	333
		AVENUE DE L EUROPE (RX)	36	43	79

		AVENUE DE WALLONIE	60	28	88
		AVENUE MAURICE AUTEQUITE	2	15	17
		RUE DE L EUWELETTE		37	37
		RUE DES COUTURELLES		40	40
		RUE DES GLACES		16	16
		RUE DES PRES		24	24
		RUE NOVALE		32	32
	LIBERTE		12		12
		RUE FLACHE MADAME	12		12
	LORRAINE - WAUTERS		14	7	21
		PLACE DU MOUQUET		1	1
		PLACE JOSEPH WAUTERS (RX)	14		14
		RUE DE LA LORRAINE (RX)		6	6
	MAUGY		12	1	13
		RUE DE GOHYSSART (RX)	12		12
		RUE DU RESERVOIR (RX)		1	1
	ROVIENNE			26	26
		AVENUE VILLAGE DES RIVIERES		15	15
		RUE JEAN FRIOT		2	2
		RUE NICOLAS SOUPLIT		3	3
		RUE SARAH VANKERKHOVE		6	6
	<b>ROUX MARTINET</b>			49	49
	PAIX			49	49
		RUE D AVRANCHES		11	11
		RUE DE BASTOGNE		6	6
		RUE DE LA PAIX (RX)		3	3
		RUE DE TUNISIE		10	10
		RUE SART LES MOULINS		10	10
		RUE STALINGRAD		9	9
<b>TOTAL</b>			<b>6150</b>	<b>3337</b>	<b>9487</b>